



REGLEMENT DU CONCOURS

2. Date et lieu

Le concours aura lieu au Musée des instruments de musique (MIM), rue Montagne de la Cour 2 à Bruxelles, le dimanche 6 avril 2025 de 10h à 18h. L'accès au concours est gratuit.

3. Organisation

Le concours se déroule en deux catégories : Junior et Européen.

Les candidats au concours Junior ne peuvent pas avoir plus de 20 ans au 1er janvier 2025.

Pour le concours européen, l'âge maximum est de 23 ans. Les candidats doivent être belges ou résidents européens et avoir résidé légalement en Belgique pendant au moins 5 ans.

Le concours Junior est également ouvert aux jeunes issus de l'enseignement supérieur artistique, mais pas aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un master.

Pour les jeunes de moins de 18 ans, une signature d'un parent ou tuteur est requise.

4. Candidatures

Les candidats doivent s'inscrire avant le 1er mars 2025 en envoyant le formulaire d'inscription et les documents nécessaires par courrier à - Magda Baptist, Rubenslaan 14 à 3191 Hever - ou par e-mail à magdabaptist@gmail.com.

Vous trouverez le formulaire d'inscription à la fin de ce règlement sous point 10.

Le candidat s'inscrira de préférence au sein d'un club Lions qui le parrainera. Dans le cas contraire, le candidat se verra attribuer un club par l'organisation.

En fonction du nombre de candidats, la Commission Nationale se réserve le droit de refuser des inscriptions.

En cas d'inscriptions insuffisantes pour le concours Junior, la Commission Nationale se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours.

5. Concours et choix des œuvres

Le concours Junior se déroule en une seule ronde.

Pour le concours *Junior*, les candidats interpréteront “L’Obligatory Piece Junior” et une œuvre au choix, de la “Repertoire List Junior”. Les candidats Junior emmènent leur propre accompagnateur ou peuvent faire appel à l’accompagnateur mis à leur disposition par l’organisation.

Pour la “Repertoire List Junior” voir sous point 11.

Le concours Européen a une sélection, une demi-finale et une finale.

Pour la sélection, les candidats interpréteront tous “L’Obligatory Piece European”.

Les six candidats de la demi-finale joueront une œuvre du groupe A de la “Repertoire List European”.

Les trois finalistes choisiront une œuvre du groupe B de la “Repertoire List European”.

Tous les candidats prévoient leur propre accompagnateur au piano.

Le règlement du concours peut être adapté en fonction du nombre de candidats inscrits.

Pour la “Repertoire List European” voir sous point 12.

6. Jury et évaluation

Le jury sera composé de Stéphanie Huang, Olsi Leka, Pierre Fontenelle et Viviane Spanoghe et d’un président, membre de la Commission Nationale de musique des Lions Clubs Belgique.

La difficulté, la qualité et la présentation seront prises en compte pour l’évaluation.

Au cours du concours, chaque membre du jury note l’exécution de chaque œuvre individuellement. Si un candidat est élève (ou l’a été au cours des 3 dernières années) d’un membre du jury, ses points ne seront pas pris en compte.

L’évaluation finale est déterminée par l’addition des points.

Le résultat est irrévocable. Les décisions du jury ne peuvent pas être contestées. Il n’y a pas non plus de recours possible concernant les conditions d’organisation et le déroulement du concours.

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés de manière autonome et souveraine par les organisateurs.

Les organisateurs du concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages corporels ou matériels qui pourraient découler de la participation ou de la présence au concours.

La participation au concours implique l'acceptation de ces conditions.

7. Concours Européen

Le vainqueur de la finale du Concours Européen représentera la Belgique au Lions European Music Competition (LEMC) du 4 au 9 novembre 2025 lors du Forum Européen à Dublin (Irlande). Les coûts liés à la participation au LEMC sont à la charge des Lions Clubs Belgique.

En participant au Concours Européen du 6 avril 2025, le vainqueur s'engage à participer au Lions European Music Competition à Dublin (Irlande).

Au Lions European Music Competition, le candidat interprétera l'œuvre obligatoire et deux œuvres de la liste de répertoire européenne. Ces œuvres ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en Belgique.

8. Promotion

Pour promouvoir l'image du concours et la musique en général, le gagnant donnera un concert gratuit sur simple demande de la Commission Nationale du concours musical.

9. Partenariat

Le MIM est très heureux d'organiser ce concours en collaboration avec les Lions Clubs Belgium et invite les spectateurs du concours à profiter de l'occasion pour visiter le musée. Vous trouverez toutes les informations pratiques et les tarifs sur www.mim.be.

